

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 juillet 2019

Les internes entendus, pas de sanction pour notre confrère

Le 5 juillet 2019, l'ISNI et le SAIEHCF dénonçaient les pratiques du CHU de Clermont-Ferrand en matière d'assignation sur les lignes de gardes. Un palier avait été franchi avec la convocation d'un interne devant un conseil de discipline pour ne pas avoir réalisé deux gardes en février 2019 (voir communiqué de l'ISNI et du SAIEHCF du 4 juillet 2019). L'administration lui avait adressé deux assignations (au demeurant illégales) qu'il n'avait pas pu effectuer.

Face à cela l'ensemble des moyens des deux structures avaient été déployés pour assurer la défense de cet interne.

Ce 9 juillet 2019, le conseil de discipline a rendu un avis aux termes duquel il demande au Directeur général du CHU de ne prononcer aucune sanction à l'encontre de l'interne. L'ISNI et le SAIEHCF se réjouissent de cette décision qui était inéluctable au vu du caractère ubuesque des reproches formulés à l'encontre de l'interne.

Cette procédure jette le discrédit sur le CHU de Clermont-Ferrand, qui s'est entêté dans une action vouée à l'échec sans avoir le courage de se présenter au conseil de discipline pour exposer sa démarche et défendre son dossier.

L'action du CHU a une dimension humaine importante, elle a eu un impact sur l'interne. Aussi, l'ISNI et le SAIEHCF demandent au Directeur du CHU de respecter l'avis du conseil de discipline, de débiter des discussions avec les représentants des internes sur les lignes de gardes et leur fonctionnement et de s'assurer que la situation ne se reproduise pas.

Contacts presse :

Antoine REYDELLET – Président de l'ISNI – president@isni.fr | 06.50.67.39.32

Guillaume LIENEMANN – Représentant du SAIEHCF - secretariat@internatclermont.com | 04.73.27.00.58